

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt Mars, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal: 15 Mars 2024

ETAIENT PRESENTS: Jean-François YOU, Sébastien DURANDET, Cyril BEDIN, Jean-Michel PASQUIET, Hélène GUERY, Muriel CADOR, Guillaume MARTINEAU, Cynthia CHATAIGNER, Patricka GUILLOTEAU, David BONNEAU, Carine VRIGNAUD, Charlène MINCHENEAU.

ABSENTS EXCUSES: Sébastien PERROTIN, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Eric MORNE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Guillaume MARTINEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 21 Février 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

#### 1. CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à la mise en PPR de l'agent technique territorial en charge du nettoyage des bâtiments communaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CRÉER** un emploi d'Adjoint Technique Territorial :
  - ➡ Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1°accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
  - Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> Avril 2024 au 31 Mars 2025,
  - Temps de travail : 15 heures hebdomadaires,
  - ♣ Nature des fonctions : Sous la responsabilité du DGS, nettoyage des bâtiments communaux,



- ♣ Niveau de recrutement : Adjoint Technique Territorial, Catégorie C,
- ♣ Niveau de rémunération : Indice de rémunération : 366.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,
- D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

#### 2. <u>DEMANDE DE SUBVENTION PDLA POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER</u> OUEST

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'Aménagement du Quartier Ouest a été lancé.

Suite à la réception d'un courrier du Conseil Départemental, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention PDLA peut être allouée à la Commune pour l'Aménagement du Quartier Ouest.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature Montan	
TRAVAUX		SUBVENTION	
Rue de la Mairie	116 721.25 €	DETR/DSIL 2024	99 000.00€
Rue de Bel Air	115 368.00 €	PDLA (Conseil Départemental)	65 269.43€
		Amende de police	15 000,00 €
		Auto-Financement	52 819.82 €
TOTAL	232 089.25 €	TOTAL	232 089.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement du Quartier Ouest,
- D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention auprès du Conseil Départemental.

### 3. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER OUEST</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'Aménagement du Quartier Ouest a été lancé.



Suite à la réception d'un courrier du Conseil Départemental, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre des Amendes de Police peut être allouée à la Commune pour l'Aménagement du Quartier Ouest.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
TRAVAUX		SUBVENTION	
Rue de la Mairie	116 721.25 €	DETR/DSIL 2024	99 000.00€
Rue de Bel Air	115 368.00 €	PDLA (Conseil Départemental)	65 269.43€
		Amende de police	15 000,00 €
		Auto-Financement	52 819.82 €
TOTAL	232 089.25 €	TOTAL	232 089.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement du Quartier Ouest,
- D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention auprès du Conseil Départemental.

# 4. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS ANNEES 2023 ET 2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES RUE DE BEL AIR ET RUE DE LA MAIRIE</u>

L'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant le CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

#### Le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure).
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.



**3.** Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés.

### <u>La Commune de Bazoges-en-Paillers sollicite le versement d'un fonds de</u> concours au titre des années 2023 et 2024 :

Commune	Objet de l'aide	Montant des travaux HT	Financement
Bazoges-en- Paillers	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Bel Air et rue de la Mairie	139 918.65 €	Etat : Région : Département : Réserve parlementaire : Autres : Commune : 69 959.65 € Fonds de concours : 69 959 € 51 391 € (2023) et 18 568 € (2024)

La Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent ne récupèrera pas la TVA (le FCTVA) sur le montant du fonds de concours alloué aux Communes dans la mesure où il s'agit de montant hors TVA. Ainsi, il reviendra aux Communes via le FCTVA de la récupérer.

#### Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le versement d'un fonds de concours de la Communauté de communes de 69 959 € au titre des années 2023 et 2024,
- **DE NOTIFIER** cette délibération au Président de la Communauté de communes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

#### 5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2024

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :



Taxe	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42.05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.78 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21.33 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

**Vu** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Monsieur le Maire propose de fixer les taux pour l'année 2024.

Taxe	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42.05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	57.78 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21.33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE FIXER les taux applicables comme ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### 6. VOTE DES SUBVENTIONS 2024

M. le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions. Il rappelle au Conseil Municipal que suite à la suppression du CCAS au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les subventions à caractère social seront versées sur le Budget Principal. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions demandées par les différentes associations.

Demandes de Subventions	2023	2024
Les Bambinous (Achat de matériel divers : jeux,)	100 €	150€
Le Comité des Fêtes (Feu d'artifice du Préveil)	900€	900€
OGEC (Pause méridienne)	5 201.22 €	5 317 €
La Cabane à Rires (Fonctionnement)	41 000 €	40 000 €
Secours Catholique	300 €	300€
ADAPEI	Pas de demande	Pas de demande
Banque Alimentaire	86€	120€
Les Restaurants du Cœur	Pas de demande	Pas de demande

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **D'ATTRIBUER** les subventions pour l'année 2024 comme détaillées dans le tableau ci-dessus,



• **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au compte 65748 du Budget Communal de l'année 2024.

#### 7. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2024

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Primitif pour l'exercice 2024.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>-</b>	2023	Exercice 2024
Fonctionnement - Dépenses	Emis	Propositions
6042 - Achats de prestations de service	123 600,19 €	130 000,00 €
60611 - Eau et assainissement	10 635,39 €	8 000,00 €
60612- Énergie -Électricité	45 411,89 €	45 000,00 €
60621 - Combustibles	5 447,24 €	10 500,00 €
60622 - Carburants	7 783,20 €	7 000,00 €
60623 - alimentation	852,58€	1 500,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 783,63 €	2 500,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	24 470,83 €	17 000,00 €
60633 - Fournitures de voirie	3 810,60 €	4 500,00 €
60636 - Vêtements de travail	620,83 €	500,00€
6064 - Fournitures Administratives	3 177,16 €	2 000,00 €
6068 - Autres matière et fournitures	9 750,21 €	8 000,00 €
611 - Contrat de prestations de services	16 756,53 €	16 000,00 €
613 - Locations	5 238,57 €	5 750,00 €
615221 - Bâtiments Publics	19 061,75 €	66 625,00 €
615228 - Entretien et réparation autres bâtiments	7 436,37 €	9 000,00 €
615231 - Voies & Réseaux	57 441,42 €	82 000,00 €
615232 - Entretien et réparation réseaux	5 150,39 €	5 000,00 €
61524 - Entretien bois et forêts	1 032,00 €	1 000,00 €
61551 - Matériel Roulant	10 265,39 €	5 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	2 771,16 €	2 500,00 €
6156 - Maintenance	3 444,22 €	5 100,00 €
616 - Primes d'assurances	8 555,46 €	15 000,00 €
618 - Divers	1 122,43 €	1 500,00 €
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 139,39 €	2 500,00 €
623 - Publicité, publications, relations publiques	17 462,19 €	23 000,00 €
625 - Déplacements et missions	182,96 €	200,00€
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	6 746,97 €	6 500,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	308,80€	500,00€
6281 - Concours divers (cotisations)	1 578,28 €	1 600,00 €



6284 - Redevances pour services rendus	3 321,81 €	3 500,00 €
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 721,00 €	4 500,00 €
011 - Charges à caractère général	413 080,84 €	493 275,00 €
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 712,94 €	3 550,00 €
6411 - Personnel titulaire	102 930,66 €	125 000,00 €
6413 - Personnel non titulaire	9 469,94 €	16 000,00 €
6450 - Charge de sécurité sociale et de prévoyance	51 800,77 €	54 700,00 €
6470 - Autres charges sociales	1 659,58 €	1 700,00 €
648 - Autre charge de personnel	3 157,53 €	3 200,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	171 731,42 €	204 150,00 €
7391111 - Dégrèvement TF sur propriétés non bâties pour Jeunes Agriculteurs	0,00€	500,00€
014-Atténuations de produits	0,00€	500,00€
023 - Virement à la section d'investissement	0,00€	446 600,42 €
681 - Dotation aux amortissements	11 269,84 €	18 100,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	11 269,84 €	18 100,00 €
65311 - Indemnités de fonction	34 996,06 €	36 400,00 €
65313 - Cotisations de retraite	1 471,00 €	2 000,00 €
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 596,00 €	5 000,00 €
653172-Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	50,60€	60,00€
6541 - Créances admises en non-valeur	0,00€	50,00€
6542 - Créances éteintes	0,00€	50,00€
6558 - Autres contributions obligatoires	144 427,99 €	150 000,00 €
657363 - Etablissements et services rattachés	16 473,85 €	0,00€
65748 - Subventions de fonctionnements aux associations et autres - autres personnes de droit privé	54 154,29 €	50 250,00 €
6588 - Autres charges diverses de gestion courante	167,94€	200,00€
65- Autres charges de gestion courante	256 337,73 €	244 010,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	13 907,61 €	16 000,00 €
6618 - Intérêts des autres dettes	6 506,31 €	10 000,00 €
66-Charges financières	20 413,92 €	26 000,00 €
673-Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00€	100,00€
67-Charges exceptionnelles	0,00€	100,00€
Total fonctionnement dépenses	872 833,75 €	1 432 735,42 €



Fountiannement Desettes	Exercice 2023	Exercice 2024
Fonctionnement - Recettes	Emis	Propositions
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1		253 902,64 €
6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel	4 619,88 €	3 500,00 €
6459 - Remboursement charges SS et prévoyance	1 056,00 €	1 000,00 €
013 - Atténuations de charges	5 675,88 €	4 500,00 €
70311 - Concession dans les cimetières	810,00€	300,00 €
7067 - Red. Serv. Cantine	115 989,00 €	105 000,00 €
70878 - par d'autres redevables	146,00€	4 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	116 945,00 €	109 300,00 €
7311- Taxes foncières et d'habitation	495 936,00 €	511 000,00 €
73141 - Taxe sur l'électricité	359,41 €	0,00€
73211 - Attribution de Compensation	41 274,83 €	41 274,78 €
73212 - Dotation de solidarité communautaire	31 436,00 €	31 436,00 €
732221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00€	46 497,00 €
73223 - Fonds Départ DMTO	135 535,10 €	89 000,00 €
73 - Impôts et taxes	704 541,34 €	719 207,78 €
74111 - Dotation forfaitaire	128 877,00 €	132 200,00 €
741121 - Dotation Solidarité Rurale	99 522,00 €	107 600,00 €
741127 - Dotation Nationale de Péréquation	28 539,00 €	29 100,00 €
742 - Dotation aux élus locaux	255,00 €	255,00€
744 - FCTVA	8 481,28 €	10 000,00 €
7472-Régions	0,00€	0,00€
7473 - Département	0,00€	0,00€
7478 - Autres organismes	8 607,41 €	0,00€
74833 - Etat Compensat° au titre des exonérat° des taxes foncières	29 139,00 €	38 670,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	303 420,69 €	317 825,00 €
752 - Revenus des immeubles	12 139,00 €	11 000,00 €
7588 - Autres produits div. De gestion courante	1 788,93 €	2 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	13 927,93 €	13 000,00 €
761 - Produits de participation	2,96 €	0,00€
76 - Produits financiers	2,96 €	0,00€
773 - Mandats annulés sur exercice précédent	76,00 €	0,00€
77 - Produits exceptionnels	76,00 €	0,00€
72 - Travaux en régie	13 748,47 €	15 000,00 €



042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 748,47 €	15 000,00 €
Total fonctionnement recettes	1 158 338,27 €	1 432 735,42 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Exercice 2023	Exercice 2024
Investissement - Dépenses	Emis	Propositions
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Année cumulée n-1 et n		59 351,96 €
10226 - Reversement TAM	0,00€	6 000,00 €
010 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	6 000,00 €
1641 - Emprunts en €uros	101 159,28 €	103 000,00 €
1681 - Autres emprunts	5 192,00 €	5 192,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	106 351,28 €	108 192,00 €
020 - Dépenses Imprévues Investissement	0,00€	0,00€
204182 - SyDEV	5 903,00 €	68 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	0,00€	6 850,00 €
2157 - matériel et outillage technique	30 000,00 €	6 000,00 €
2168 - Autres collections et œuvre d'art	0,00€	5 575,50 €
2183- Matériel informatique	2 131,20 €	6 720,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	38 034,20 €	93 145,50 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	13 748,47 €	15 000,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	13 748,47 €	15 000,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	0,00€	0,00 €
041-Opérations patrimoniales	0,00€	0,00€
41 - Eglise	0,00€	19 000,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	0,00€	19 000,00 €
42 - Voirie	71 997,69 €	749 419,37 €
2111-Terrains nus	0,00€	203 750,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	71 997,69 €	545 669,37 €
57 - Ensemble Sportif	0,00€	90 785,18 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	90 785,18 €
60 - Foyer Communal	66 908,12 €	720,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	66 332,96 €	720,00 €
2184 - Mobilier	575,16€	0,00€
67 - Cimetière	13 753,65 €	10 500,00 €



231 - Immobilisations corporelles en cours	13 753,65 €	10 500,00 €
84 - Bâtiments communaux	4 014,96 €	39 625,00 €
2184-Mobilier	3 205,96 €	9 234,26 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	809,00€	30 390,74 €
94 - Centre Technique Municipal	0,00€	3 000,00 €
231 - Immobilisations corporelles en cours	0,00€	3 000,00 €
Total dépenses investissement	314 808,37 €	1 194 739,01 €

Investigation was Boards	Exercice 2023	Exercice 2024
Investissement - Recettes	Emis	Propositions
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Année cumulée n-1 et n	0,00 €	0,00€
203 - Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion		432,00€
20 - Immobilisations Incorporelles		432,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00€	446 600,42 €
1641 - Emprunt	0,00€	200 000,00 €
28031 - Frais d'études	0,00€	600,00€
2804182 - Bâtiments et installations	11 269,84 €	17 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 269,84 €	18 100,00 €
238-Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00€	0,00€
041 - Opérations patrimoniales	0,00€	0,00€
10222 - F.C.T.V.A.	173 851,53 €	15 000,00 €
10226 - Taxe d'Aménagement	22 359,75 €	15 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	282 424,16 €	322 461,54 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	478 635,44 €	352 461,54 €
1321 - Etat	177 095,76 €	0,00€
1322 - Régions	25 000,00 €	0,00€
1323 - Départements	13 459,29 €	70 427,93 €
13251 - Groupement de collectivités	35 000,00 €	2 000,00 €
1327 - Budget communautaire et fonds structurels	101 120,00 €	89 717,12 €
1342 - Amendes de police non transférables	2 614,03 €	15 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	354 289,08 €	177 145,05 €
Total dépenses investissement	844 194,36 €	1 194 739,01 €



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **D'APPROUVER** le budget primitif du budget Principal de l'exercice 2024 comme détaillées dans le tableau ci-dessus.

#### 8. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2024 - LOTISSEMENT « LES MOTTAIS »

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Annexe Les Mottais pour l'exercice 2024.

Fonctionnement Dénonces	Páolicá 2022	Proposé
Fonctionnement - Dépenses	Réalisé 2023	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	0,00 €	0,00€
6015- Terrains à aménager	411,40€	50 000,00 €
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	3 488,44 €	534 128,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00€	31 000.00 €
011 - Charges à caractère général	3 899,84 €	615 128,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	580,00€	26 285.24 €
66 - Charges financières	580,00€	26 285.24 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	473 566,10 €	272 914,90 €
042 - Opérations d'ordre de transfert	472 566 40 6	272 044 00 6
entre sections	473 566,10 €	272 914,90 €
TOTAL	478 045,94 €	914 328,14 €

Fonctionnement - Recettes	Réalisé 2023	Proposé
Folictionnement - Recettes	Realise 2025	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	124 442,69 €	76 975,94 €
7015 - Ventes de terrains aménagés	157 664,29 €	24 145,00 €
070 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	157 664,29 €	24 145,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	272 914,90 €	813 207,20 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	272 914,90 €	813 207,20 €
TOTAL	555 021,88 €	914 328,14 €

Investissement - Dépenses Réalisé 2	Páglicá 2022	Proposé
	Realise 2023	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	273 566,10 €	72 914,90 €



1641 - Emprunts en Euros	0,00€	200 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00€	200 000,00 €
3555 - Terrains aménagés	272 914,90 €	813 207,20 €
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections  Reprise sur autofinancement antérieur	272 914,90 €	813 207,20 €
TOTAL	546 481,00 €	1 086 122,10 €

Investigament Resettes	Dáaliaá 2022	Proposé
Investissement - Recettes	Réalisé 2023	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00€	0,00€
1641 - Emprunts en euros	0,00€	813 207,20 €
016 - Emprunts et dettes assimilées	0,00€	813 207,20 €
3555 - Terrains aménagés	473 566,10 €	272 914,90 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	473 566,10 €	272 914,90 €
TOTAL	473 566,10 €	1 086 122,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **D'APPROUVER** le budget primitif du budget Annexe les Mottais de l'exercice 2024 comme détaillées dans le tableau ci-dessus.

#### 9. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2024 - LOTISSEMENT « LE CANAL »

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Annexe Le Canal pour l'exercice 2024.

Fonctionnement - Dépenses Réalisé 2023	Proposé	
Fonctionnement - Dépenses	Realise 2023	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	0,00€	0,00€
6015- Terrains à aménager	0,00€	200 000,00 €
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	5 150,00 €	35 130,00 €
605 - Achat de matériel, équipements et travaux	0,00€	50 000,00 €
011 - Charges à caractère général	5 150,00 €	285 130,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	1 800,00 €	6 950,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert		
entre sections	1 800,00 €	6 950,00 €
TOTAL	6 950,00 €	292 080,00 €



Fonctionnement - Recettes Réalisé 202	Réalisé 2023	Proposé
Tonctionnent Recettes	ricanse 2025	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année n-1	0,00€	0,00€
70878 - Par d'autres redevables	0,00€	0,00€
7015 - Ventes de terrains aménagés	0,00€	100 000,00 €
070 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00€	100 000,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	6 950,00 €	192 080,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 950,00 €	192 080,00 €
TOTAL	6 950,00 €	292 080,00 €

Investissement Dénonces	Réalisé 2023	Proposé
Investissement - Dépenses	Realise 2025	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 800,00 €	6 950,00 €
1641 - Emprunts en Euros	0,00€	0,00€
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €
3555 - Terrains aménagés	6 950,00 €	192 080,00 €
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections  Reprise sur autofinancement antérieur	6 950,00 €	192 080,00 €
TOTAL	8 750,00 €	199 030,00 €

Investigation and Desetted	Dáaliaá 2022	Proposé
Investissement - Recettes	Réalisé 2023	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00€
1641 - Emprunts en euros	0,00€	192 080,00 €
016 - Emprunts et dettes assimilées	0,00€	192 080,00 €
3555 - Terrains aménagés	1 800,00 €	6 950,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800,00 €	6 950,00 €
TOTAL	1 800,00 €	199 030,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **D'APPROUVER** le budget primitif du budget Annexe Le Canal de l'exercice 2024 comme détaillées dans le tableau ci-dessus.



### 10. <u>FIXATION DES TARIFS DES ATELIERS DE PREVENTION ROUTIERE POUR</u> L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise place d'un atelier pour la prévention routière pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de participation pour cet atelier.

La participation pour l'atelier est fixée à 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

 D'ACCEPTER le tarif de participation pour cet atelier tel que détaillé cidessus.

### 11. AVENANT A LA CONVENTION PORTANT SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION D'UTILISATION DES SOLS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la compétence pour l'instruction des sols a été confiée à la Communauté de Communes par délibération à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

Vu la délibération 201-17 relative à la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol par le service Urbanisme.

Considérant que le service a évolué et qu'il convient de prendre en compte certaines modifications par voie d'avenant à savoir :

- ♣ Intégrer des évolutions législatives :
  - Adhésion au guichet numérique des autorisation d'urbanisme conformément à l'article L.423-3 du code de l'urbanisme disposant que « Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 habitants disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 »,
  - 2. Instauration d'un Règlement Général sur la Protection des Données,
  - 3. Instruction des demande d'autorisation de publicité, enseignes et pré-enseignes, en application de la loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat & Résilience) et des articles L581-3-1 et L581-9 du code de l'environnement, où le Maire de la commune est compétent pour délivrer au nom de la commune les autorisations et déclarations préalables en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes.
- Clarifier les missions et obligations de chacune des parties à chaque étape (notamment liée à la dématérialisation des demandes),



♣ Supprimer l'instructions des permissions de voirie sur la voirie intercommunale, déclaration de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), gérée par le service technique.

Monsieur le Maire présente la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer l'avenant à la convention.

### 12. ZONES D'ACCELERATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES – MODALITES DE CONCERTATION

La loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) publiée en mars 2023, a mis en exergue la nécessité de planifier le développement des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs nationaux.

Pour ce faire, la loi APER a instauré les zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAENR). Il s'agit de zones non exclusives pour les énergies renouvelables terrestres au sein desquelles la création et l'installation des infrastructures seront facilitées.

Les communes doivent définir les secteurs retenus sur leur territoire. L'identification des zones sera comparée par le Comité Régional de l'Énergie aux objectifs régionaux et seront à terme intégrées dans les documents de planification.

Ainsi, les communes doivent définir, après concertation auprès de leurs administrés des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables se développer, comme le photovoltaïque, le solaire thermique, la méthanisation, la géothermie, etc.

Ces zones pourront faire l'objet de mécanismes incitatifs comme des bonus dans les appels d'offre ou des modulations tarifaires.

Ces zones ne seront pas exclusives, des projets pourront être réalisés en dehors, avec l'obligation de créer un comité de projet.

### Un avis conforme des communes dans la définition des Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables

Les communes doivent proposer leurs zones d'accélération d'énergies renouvelables et au préalable, elles doivent :

- Déterminer les secteurs concernés,
- Mener une concertation auprès des habitants.



A la suite, un débat sera organisé en Conseil communautaire puis chaque commune délibèrera sur sa proposition de zones d'accélération.

Ensuite, le rapport sera envoyé au référent préfectoral qui le transmettra au Comité Régional de l'Énergie, lequel déterminera si les zones proposées par les communes du territoire sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux en matière de production d'énergies renouvelables.

Si le comité régional émet un avis favorable, chaque commune devra émettre un avis conforme sur les zones situées sur leurs périmètres. En cas d'avis défavorable du Comité Régional de l'Énergie, les communes seront à nouveau sollicitées pour proposer des zones complémentaires.

#### Des propositions de zones d'accélération concertées

En matière de concertation sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables, il est proposé de :

- Mettre à disposition du public, du lundi 15 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024, en format électronique et papier accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture au public, les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par énergies renouvelables ainsi que le rapport cartographique sur les zones d'accélération par filières, accompagné d'un registre en ligne et en papier,
- Organiser 3 permanences mutualisées à l'échelle du territoire intercommunal, au siège de la communauté de communes :
  - o Le mercredi 17 avril 2024 de 10h à 12h
  - Le vendredi 26 avril de 14h à 16h
  - Le lundi 29 avril de 17h30 à 19h30

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

• **D'APPROUVER** les modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

#### • Prochain Conseil Municipal le Mercredi 17 Avril 2024 à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Jean-François YOU	Guillaume MARTINEAU